

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne....	30
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 DÉCEMBRE

## A LA CHAMBRE

Lundi, midi.

Suite de la discussion relative à la réforme des frais de justice. Différents amendements ont été adoptés tantôt avec l'assentiment et tantôt contre le gré du gouvernement.

Une fois encore M. de Baudry-d'Asson a dénoncé au pays le scandale du vote du budget par quatre ou cinq douzaines de députés qui sont censés représenter la majorité de la Chambre.

Si les mandataires du peuple dit souverain ne se sentent pas la force de subir deux séances par jour, qu'il en tiennent une seule. Mieux vaudrait encore des douzièmes provisoires que le vote précipité de la loi de finances devant des fauteuils aux trois quarts vides.

Lundi, 5 heures.

Une centaine de députés assistent à la séance. La question en ce moment soumise à l'examen de la Chambre mérite pourtant plus d'intérêt et plus d'assiduité. Il s'agit de la réforme de cet impôt exorbitant, odieux, qui, sous la dénomination de frais de justice, menace souvent d'une sorte de confiscation les malheureux contraints de s'adresser aux tribunaux.

Il est vrai que, s'il faut en croire M. Henri Brisson, le projet primitif a été si bien modifié et mutilé par le gouvernement qu'il nous promet des réformes insuffisantes, incohérentes et peu pratiques. Sur ce point, M. Brisson a adressé à M. Rouvier des plaintes assez vives. Que voulez-vous ? M. le ministre des finances défend ce qu'il appelle les intérêts du Trésor. Avec cet argument, on peut se donner le droit de détrousser à loisir les contribuables. La République ne s'en fait pas faute.

Nous n'essayerons pas d'analyser l'état d'esprit qui existe dans le Parlement au lendemain de la solution des débats sur la question religieuse. Ce serait une tâche fort difficile.

L'impression générale qui se dégage, en effet, des conversations de couloirs, est celle d'un abattement profond. Personne n'est satisfait de la tournure des débats et de leur dénouement.

On a parlé pour ne rien dire. Le gouvernement qui a essuyé un échec moral, d'autant plus grave que la majorité républicaine restera coupée en deux tronçons et que ses dissentiments éclateront à nouveau chaque fois qu'un article du programme anti-religieux viendra sur le tapis, le gouvernement se trouve plus embarrassé que jamais. Aussi les ministériels sont-ils consternés.

Les radicaux ont-ils lieu d'être plus satisfaits ? On ne le croit pas.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat qu'ils espéraient faire succéder, à bref délai, au régime actuel, rencontrera maintenant l'opposition formelle, absolue du Cabinet. Son président s'est engagé tellement que le gouvernement ne pourrait revenir en arrière.

On va donc négocier avec le Saint-Siège ; obtenir un apaisement superficiel, une rési-

gnation apparente à la situation actuellement faite au clergé, aux catholiques de France.

Aussi les radicaux ne se font plus d'illusion. Ils avaient espéré, en présence du flot montant du socialisme, faire une diversion aux futures élections générales en offrant au suffrage universel la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme appât. Mais sans le concours de la minorité de droite, les radicaux s'exposeraient à une défaite à peu près complète en choisissant cette plate-forme électorale. Or, quels sont les membres de la Droite qui se prêteraient, de gaieté de cœur, à une telle campagne ? L'hypothèse ne tient pas debout. Les radicaux en sont donc réduits à constater leur impuissance sur ce terrain.

Tous leurs efforts tendront pour l'instant à harceler le ministère. On lui reprochera son indolence s'il ne prend pas contre le clergé, contre les catholiques les « mesures nécessaires » qu'on réclame de lui pour préparer les voies à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

En somme, ministériels et radicaux reconnaissent, les uns, l'inanité de ces débats maladroitemment soulevés, les autres, leurs conséquences dangereuses.

Le gouvernement a failli sombrer. Son échec eut été piteux. Il n'a tenu qu'à un fil. Sa majorité s'est brisée en deux fractions fort animées l'une contre l'autre sur le programme anti-clérical. La politique d'apaisement se trouve en mauvaise posture, plus compromise encore que l'union de la majorité républicaine.

Les radicaux avaient cru pouvoir reprendre l'ancienne formule électorale de Gambetta : « le cléricalisme, c'est l'ennemi. »

Malheureusement pour eux, ils ont acquis la conviction, par les incidents parlementaires de ces jours derniers, que cette formule, en situation il y a une douzaine d'années, ne l'est plus guère aujourd'hui ; l'anti-cléricalisme n'intéresse plus, de l'aveu même des républicains, que les politiciens et nullement les masses profondes du corps électoral.

En réalité, chacun avoue que le gouvernement a eu peur en voyant le développement, l'importance et la gravité que prenaient les débats, et c'est pour cela qu'il a tout fait pour les abrégier et que la majorité, par son attitude, a empêché MM. de Mun et Piou d'intervenir, comme elle est parvenue à empêcher l'évêque d'Angers de se faire entendre à la tribune.

## PIE IX FRANC-MAÇON

M. Floquet a-t-il voulu simplement faire de l'esprit, vendredi, quand il a lancé cette assertion qui a soulevé une formidable tempête :

« La franc-maçonnerie a été autorisée par le pape Pie IX qui, lui-même, fut franc-maçon. »

C'était dans tous les cas vouloir se montrer spirituel à bien bon marché que de rééditer cette vieilleries qui a traîné depuis plus de vingt ans dans tant de feuilles de chou.

Il n'est pas de pape qui se soit élevé avec autant d'énergie que Pie IX contre la franc-maçonnerie « cette société perverse... » disait-il notamment dans le consistoire du 25

septembre 1865, — qui, contenue d'abord dans les ténèbres et l'obscurité, a fini par se faire jour ensuite pour la ruine de la religion et de la société humaine... cette secte profondément immorale qui ne respire que le crime et ne vit que pour attaquer les choses saintes et publiques ».

Pour répondre à cette condamnation fulgurante, la secte n'avait trouvé rien de plus ingénieux que de répandre le bruit que Pie IX était franc-maçon.

Le Souverain-Pontife opposa lui-même, comme l'a rappelé vendredi M<sup>r</sup> Freppel, le plus formel démenti, en plein consistoire, à cet audacieux mensonge.

Il a été constaté de plus qu'en l'année 1839, qu'on disait être celle de son initiation, il n'existait à Palerme aucune loge maçonnique connue sous le vocable de *Chaîne éternelle*, et c'est pourtant dans une loge de ce nom qu'on affirmait qu'il avait été reçu.

D'autres, au contraire, prétendaient qu'il avait été admis, au cours d'un voyage en Amérique, dans une loge de Philadelphie. Renseignements pris, non par un profane, mais par le directeur du *Monde maçonnique*, cette assertion a été officiellement reconnue fautive.

Enfin, un journal officiel maçonnique, *La Chaîne d'Union*, rappelant, il y a quelques années, les recherches faites aux Etats-Unis, en France et en Italie, disait : « De ces recherches, il résulte que le pape Pie IX n'a jamais été présenté à une loge maçonnique, et n'a jamais été reçu dans une loge. »

L'auteur de l'article, un franc-maçon, dans ce journal de francs-maçons, ajoutait :

« J'ai publié le résultat de mes recherches. Le *Monde maçonnique* qui, lui-même, se livra aux mêmes investigations que la *Chaîne d'Union*, est arrivé aux mêmes conclusions. Mes lecteurs me permettront alors de m'en tenir à ce que la *Chaîne d'Union* et le *Monde maçonnique* ont établi, il y a quelques années : le pape Pie IX ne fut jamais des nôtres. »

On avouera qu'il est bien extraordinaire que M. Floquet, qui doit lire assurément les feuilles maçonniques, étant donné son zèle pour la franc-maçonnerie, et qui, de plus, est l'ami personnel du F. Hubert, l'auteur de cette dernière enquête, ait ignoré ou paru ignorer tout cela.

Non moins extraordinaire est-il qu'il ait produit uniquement en cette matière comme autorité devant le couvrir, qui ? Larousse !

Les dictionnaires décidément ne portent pas chance à nos grands hommes républicains du jour. Jeudi, M. Gréard nous apprenait que M. de Freycinet avait pâli pendant trois longues années sur celui de l'Académie pour aboutir néanmoins au pitoyable discours que l'on sait. Voici qu'à son tour M. Floquet se révèle comme pâlisant sur le Larousse pour en étayer telle bourde qu'il débite et dont depuis longtemps les plus autorisés parmi ses frères du tablier et de la truelle ont fait justice.

Monsieur le Président, méfiez-vous des gros bouquins et étudiez plutôt soigneusement le règlement de la Chambre qui, si vous vous y conformez, vous épargnera à l'avenir de pareils impairs.

## UNE CIRCULAIRE DE COMBAT

Sous ce titre, le *Siècle* a publié une circulaire de M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, adressée aux préfets.

C'est un nouveau document à joindre au dossier de « l'apaisement ».

Le ministre veut corriger les catéchismes :

« Paris, 4<sup>r</sup> décembre 1891.

» Monsieur le préfet, je suis informé que dans votre département deux chapitres nouveaux intitulés, l'un : *Devoirs des parents*, l'autre : *Devoirs des citoyens*, viennent d'être ajoutés aux catéchismes diocésains.

» De ces deux additions, l'une a pour objet la critique directe de notre législation scolaire ; elle définit expressément école mauvaise l'école telle que l'instituent les lois de la République ; l'autre, sous couleur d'apprendre aux enfants à voter, devoir qui n'est pas de leur âge, tend à exercer sur eux ou plutôt par eux sur les familles une véritable direction politique.

» Il y a là un abus grave auquel le gouvernement ne permettra pas que le personnel de l'enseignement public semble s'associer ou se prêter un seul instant. Une circulaire d'un de mes prédécesseurs, en date du 2 novembre 1882, autorisait les instituteurs publics à se charger de faire réciter le catéchisme en dehors des heures de classe et des locaux scolaires.

» Ces instructions, empreintes du large esprit de tolérance qui anime l'enseignement laïque, m'avaient paru jusqu'ici pouvoir être maintenues, mais je ne saurais en étendre le bénéfice à un livre qui, ouvertement, de manuel religieux se transforme en manuel électoral.

» Vous voudrez bien interdire formellement aux instituteurs et institutrices de se faire les répétiteurs du catéchisme ainsi modifié, même dans les conditions prévues par la circulaire de 1882.

» Recevez, etc.

» Le ministre, LÉON BOURGEOIS. »

Pour montrer son large « esprit de tolérance », M. Bourgeois interdit complètement les catéchismes qui recommandent aux catholiques leurs devoirs d'électeurs catholiques.

On n'est pas plus tolérant.

M. Bourgeois croit qu'il a l'esprit large.

On pensera généralement qu'il a l'esprit étroit d'un sectaire.

Le *Moniteur Universel* donne le récit détaillé, d'après un témoin oculaire, du drame qui s'est passé il y a huit jours à bord du *Henri-Rivière*, et notre confrère parisien ajoute, au sujet du vœu accompli par nos braves marins :

« Un des rares écrivains radicaux qui se piquent de sincérité et de libéralisme, M. Henri Liévin, en était lui-même si ému qu'il s'honorait en signalant avec respect ce fait dans la *France*, et en constatant loyalement que « la laïcisation n'a pas fait de grands progrès dans le monde de ces braves pêcheurs dont on ne

peut pourtant pas dire qu'ils sont des cléricaux. »

» N'est-ce pas plus éloquent qu'un discours de politicien au Sénat sur les empiétements d'une Eglise que de niais francs-maçons et les derniers réfractaires de 1870 s'appliquent à persécuter? »

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 14 décembre 1891.

Après quelques jours d'hésitation à la suite de réalisations sur les valeurs qui avaient le plus monté, le marché paraît disposé à reprendre le mouvement de hausse; le vote de confiance attendu par le gouvernement confirme ces bonnes dispositions.

Le 3 0/0 ancien s'est maintenu aux environs de 96 fr. à la veille du détachement de son coupon. Le nouveau à 94.85 et le 4 1/2 à 104.95.

Les fonds étrangers sont en reprise, les places étrangères ont ralenti leurs ventes et la Banque d'Angleterre a baissé de 4 à 3 1/2 le taux de son escompte. La Rente Italienne s'élève rapidement à 91.40 et le 3 0/0 Portugais dont le paiement du coupon n'est plus mis en doute, se rapproche insensiblement du cours de 34 francs. L'Extérieur est mieux tenu à 66 15/16. Le nouveau Russe perd encore 60 centimes sur son prix d'émission.

La Banque de Paris dont la puissante intervention est secondée par le concours de la maison Rothschild, dans ses négociations avec l'Espagne par l'emprunt intérieur de 250 millions, a des tendances en hausse qui ne tarderont pas à s'affermir par un déplacement de ses cours très marqué. La Société Générale, dont le bilan au 30 novembre accuse une augmentation de bénéfices pour ce mois de 335.186 fr., a des demandes suivies au comptant à 480 fr. Le Crédit Mobilier est en reprise à 168.75. Le Crédit Foncier est à 1,235 et le Crédit Lyonnais à 787.50.

Parmi les sociétés que la baisse a affectées depuis trois mois, nous trouvons la Banque d'Escompte et ce n'est que depuis quelques jours que le relèvement de ses titres commence à s'accroître. Il paraît en effet que le procès Saragose a été liquidé et payé, le dépôt Danbrowa mis sans même préavis à la disposition de cette société, enfin tous les intérêts entre la Banque d'Escompte et Decauville entièrement liquidés.

On recommence à prôner l'arbitrage en faveur des actions du Suez; nous devons prévenir nos lecteurs contre cette manœuvre d'une spéculation qui n'en est pas à son coup d'essai.

On se plaint aujourd'hui des difficultés qu'éprouve l'épargne à trouver pour ses disponibilités des placements sérieux et réellement rémunérateurs. Il convient donc d'attirer son attention sur l'émission de 18,000 obligations de la Compagnie du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem qui aura lieu le 15 courant, aux guichets de la Société Le Crédit. Ces titres émis à 450 fr. rapportent 25 d'intérêt annuel et sont remboursables à 500 fr. Le versement à effectuer en souscrivant est de 50 fr., les versements complémentaires sont échelonnés de mois en mois jusqu'en avril 1892. Pour les souscripteurs qui libéreront leurs titres à la répartition, l'obligation offrira un placement net de 5.44 0/0. Dans l'état actuel du marché, peu d'affaires se présentent dans des conditions aussi avantageuses. Ajoutons qu'indépendamment de la ligne elle-même qui est un gage

d'une valeur indiscutable, les souscripteurs ont la double garantie de l'établissement émetteur « Le Crédit » et de la Société générale des Travaux publics et constructions, qui a pris les travaux à forfait et qui garantit le service des obligations pendant la durée de la construction et pendant la première année d'exploitation. C'est-à-dire qu'on trouvera réunies dans ces titres les conditions justement recherchées pour les placements de portefeuilles.

Le conseil d'administration du Crédit Foncier de Tunisie, dans sa dernière séance hebdomadaire, a autorisé pour 178,000 fr. de nouveaux prêts sur premières hypothèques.

L'obligation Immeubles de France cote 379.75.

Les Chemins Economiques sont en avance marquée à 40 1/2 fr.

#### Bibliographie

Tout ce que le mot BOURSE pouvait encore avoir d'incompréhensible pour le public devient la clarté même avec l'ouvrage *La Bourse théorique et pratique* par O. Marinitsch (1).

Ce traité, qui manquait absolument jusqu'à ce jour, fait pénétrer tout le monde dans les moindres arcanes de la Bourse et il a le rare mérite de n'être l'organe d'aucune maison.

Ces 320 pages in-8°, illustrées de dessins explicatifs, prennent le lecteur le moins initié et le mènent par gradation à l'intelligence des affaires les plus compliquées. Parvenu à la fin, chacun saura lire couramment le numéro spécimen de la *Cote officielle* qui est encarté dans le volume.

(1) Librairie Paul Ollendorff, 28 bis, rue de Richelieu, Paris. — Prix : 3 fr. 50 franco.

### Chronique Locale ET DE LOUEST

#### ÉTABLISSEMENT D'UNE 2<sup>e</sup> VOIE Entre NANTILLY et MONTREUIL-BELLAY (Chemins de fer de l'Etat)

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, une enquête d'utilité publique est ouverte sur l'avant-projet d'établissement d'une deuxième voie principale entre Nantilly (Saumur) et Montreuil-Bellay, sur la ligne de Chartres à Bordeaux.

A cet effet, les pièces de l'avant-projet resteront déposées simultanément au secrétariat de la Préfecture et au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, pendant un mois, à partir du 14 décembre 1891, jusqu'au 13 janvier 1892 inclus, pour être communiquées, sans déplacement, pendant cet intervalle, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, aux personnes qui voudront en prendre connaissance.

Des registres seront ouverts pendant le même temps et aux mêmes lieux pour recevoir, tous les jours non fériés, aux heures ci-dessus indi-

quées, les observations auxquelles pourra donner lieu l'avant-projet dont il s'agit.

A l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, une commission se réunira à la Sous-Préfecture de Saumur, le 23 janvier 1892, à 2 heures, pour examiner les observations consignées aux registres d'enquête; elle entendra les ingénieurs employés dans le département et toutes autres personnes qu'elle croira devoir consulter. Après avoir recueilli tous les renseignements dont elle aura besoin, elle donnera son avis motivé sur l'utilité d'un projet.

Le procès-verbal de la commission sera clos dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête et sera remis au Sous-Préfet de Saumur par le Président, sans aucun délai, avec toutes les pièces de l'enquête.

Cette commission sera composée de : MM. Vinsonneau, propriétaire à Saumur; Mauriceau-Delaunay, manufacturier à Saumur; Chapin, négociant à Varrains; Perrault, propriétaire à Brézé; Mollay, propriétaire à Saint-Cyr-en-Bourg; Aubelle, propriétaire et ancien maire à Montreuil-Bellay; Gaudrez, docteur-médecin à Montreuil-Bellay.

M. Vinsonneau est nommé président de ladite commission.

La Chambre de Commerce d'Angers et la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur sont appelées à délibérer et à exprimer leur opinion sur l'utilité et la convenance du projet.

#### LE SOUS-LIEUTENANT DE LAGARDE

Nous apprenons la mort de M. de Lagarde, sous-lieutenant au 26<sup>e</sup> dragons, sorti de Saumur avec le n<sup>o</sup> 3, le 31 août dernier.

Voici les lignes que lui consacre le *Progrès militaire* :

« Le pays vient de perdre dans ce jeune sous-lieutenant un officier d'avenir; c'est l'avis même de son chef d'escadrons à Saint-Cyr : « Jean de Lagarde, disait-il, est celui de toute sa promotion qui doit périr, qui doit arriver ! »

» Jean de Lagarde était né à Besançon, en 1868. Il suivit les classes des Frères de Marie à Besançon, et, le baccalauréat obtenu, il entra à Stanislas dans le cours de mathématiques. Le désir de sa mère, les traditions paternelles le dirigeaient vers l'Ecole polytechnique; mais ses aptitudes étaient surtout littéraires. Il suivit cette voie par devoir plutôt que par goût.

» Il restait parmi les plus brillants élèves et le banquet de la Saint-Charlemagne le compta parmi ses élus en 1887. A l'examen pour l'Ecole polytechnique, il échoua, mais il fut reçu à Saint-Cyr; il n'avait pas 18 ans. Un autre eût été fier, mais lui n'avait pas été jusqu'au bout des espérances de sa mère.

» Sans consulter, il donna sa démission et se condamna à une nouvelle année de travail.

Cette fois encore ce fut Saint-Cyr qui ouvrit ses portes; il y entra en 1888. Ses camarades peuvent dire si jamais cœur plus généreux, entraîné plus juvénile se montrèrent sous la tunique du Saint-Cyrien.

» Reçu dans la cavalerie, il réussit de la façon la plus brillante dans l'arme de sa prédilection. A sa sortie de Saint-Cyr, il obtenait le prix d'instruction militaire et le sabre d'honneur destiné au premier.

» Ce rang brillant, il sut le maintenir à Saumur, et c'est classé troisième qu'il obtint sa nomination au 26<sup>e</sup> dragons à Dijon.

» C'est à ce moment que la maladie vient de l'emporter, à l'âge de 22 ans.

» Partout, Jean de Lagarde avait été apprécié et aimé de ses chefs; son caractère franc, enjoué, charitable, sa foi religieuse pieusement conservée, lui avaient conquis l'estime et l'affection de tous ses camarades.

» Esprit ouvert à toutes les belles choses, il aimait passionnément les lettres et les arts; il écrivait fort joliment les vers et possédait un très réel talent d'aquarelliste.

» Pour ses camarades comme pour ses supérieurs, pour sa famille et pour tous ceux qui l'ont connu, c'est une perte bien douloureuse, un chagrin bien poignant, un souvenir ineffaçable. »

#### UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCIME

Résultats du Concours au revolver, à 45 mètres, du 13 décembre 1891 :

1<sup>er</sup> prix, une médaille du ministre : M. Bonneau; — 2<sup>e</sup> prix, un cendrier : M. Godenèche; — 3<sup>e</sup> prix, une médaille : M. Doussain; — 4<sup>e</sup> prix, une médaille : M. Mercier; — 5<sup>e</sup> prix, une médaille : M. Dublé Victor.

Dimanche 20 décembre 1891, au siège de la Société, de 2 heures à 4 heures du soir :

Concours spécialement réservé aux Elèves de la Gymnastique. — Carabine de précision à 42 mètres. — 4 prix.

Clôture du Concours mensuel des Sociétaires, au tir réduit, à la carabine et au pistolet. — 0,30 la série, à toutes les armes.

Le Directeur du Tir, G. DOUSSAIN.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### DÉCÈS

Le 12 décembre. — Félicité Gilbert, épouse de Jean-Baptiste-Louis Crotte, propriétaire, 78 ans, rue des Pâiens; — Jean-Louis Causse, sans profession (veuf), 78 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Alphonse-Baptiste Michaud, 28 ans, rue de la Reine-de-Sicile.

Le 14. — Elisabeth Mabile, veuve de Hurbain-Vicfor Mesnet, propriétaire, 79 ans, rue du Temple.

## LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

« Septembre.

» Nous l'avons conduite à Dôle chez le médecin, et il l'a bien examinée. Elle souriait, la chère aimée, affirmant qu'elle ne souffrait pas; mais il me semble bien avoir vu le docteur faire un petit signe à Mme Antoinette.

» Quand nous l'avons quittée, après qu'il m'eut rassurée, Antoinette a dû retourner chez lui, car elles nous ont laissées revenir seules, sous prétexte qu'il y avait des remèdes à prendre chez le pharmacien.

» Au retour, je l'ai interrogée avidement; mais elle a juré ses grands dieux que je me forgeais toutes sortes d'idées, et que la « petite bronchite » de ma sœur me faisait perdre la tête. A-t-elle menti? C'est ce que je ne sais pas. Mikaëla prend ponctuellement ses remèdes, mais non sans gémir sur l'argent dépensé ainsi pour elle, la petite folle! »

« Septembre.

» Voilà plusieurs fois que je trouve Mme Antoinette travaillant avec fureur à un fort joli ouvrage, qu'elle cache sous son tablier dès que nous arrivons.

» Nous avons cru d'abord que c'était une surprise pour nous, pour le jour de l'an, trouvant qu'elle s'y prenait tôt. Mais ce n'est pas cela.

» Pour moi seulement il n'y a plus de mystère : la pauvre chère femme travaille pour gagner de l'argent.

» — Et que fais-tu de cet argent? lui ai-je demandé; on retire si peu d'un joli ouvrage que les marchands revendent pourtant cher!

» Elle a balbutié je ne sais quoi, mais dans la nuit j'ai réfléchi et deviné.

» Je dors peu à présent; je passe des heures le coude enfoncé dans mon oreiller, la tête levée, écoutant, étudiant plutôt le souffle trop pressé et la petite toux de Mikaëla. J'ai donc cherché, dans une de ces insomnies, ce que notre vieille amie peut faire de cet argent.

» Or, il se trouve que nous vivons absolument comme par le passé, même notre nourriture semble plus soignée, plus délicate; nous faisons les mêmes dépenses. Je vois très bien

que le café d'Antoinette n'est plus que de l'eau de châtaignes additionnée de chicorée, et encore prétend-elle qu'elle va y renoncer tout à fait, le suave nectar l'empêchant de dormir; mais je vois où elle veut en venir. Ensuite, nous ne faisons pas de dettes, et cependant les remèdes de notre malade ne nous sont pas offerts gratuitement par le pharmacien; le docteur ne fait pas ses visites non plus pour nos beaux yeux : voilà plusieurs fois qu'il vient à la maison sans fenêtres, le temps pluvieux ne permettant plus à Mikaëla d'aller à Dôle.

» Donc, le gain d'Antoinette passe tout entier là. Il ne sera pas dit que je la laisserai travailler sans essayer moi-même de gagner quelque argent. Après tout, Mikaëla est ma sœur.

» Je cache mon journal maintenant, ou plutôt je lui dis que je ne le continue pas; candide, elle me croit et ne s'informe pas de ce que j'écris, la chère adorée; elle est si faible et si languissante!

» Mon Dieu, mon Dieu! je ne sais qu'elle anguisse m'étreint; j'ai peur!

« Octobre.

» Je donne tous les matins une heure de leçons d'écriture et de lecture à la petite fille

de Josille le fermier; cela dispense l'enfant d'aller à l'école par le mauvais temps et les chemins déserts. C'est une triste élève que j'ai là; malpropre, paresseuse et inintelligente; mais, en retour de la peine que je me donne, Josille nous octroie les œufs, le lait et le pain gratuits tous les jours, et c'est une économie. Je veux faire davantage, cela ne me suffit pas; il me faut de l'argent. Voilà que je deviens cupide. »

« Octobre.

» Le jeune chasseur a fini par nous découvrir et, savez-vous ce qu'il a demandé?...

» De lui vendre Méphisto.

» Nous allions répondre non avec indignation, lorsque Mme Antoinette m'a fait des yeux terribles, et j'ai compris. On a dit oui.

» Il nous en a donné deux cents francs. Je ne croyais pas que le pauvre animal eût tant de prix.

» Nous sommes rentrées dans la maison pour pleurer après avoir embrassé notre vieil ami, car cela nous faisait saigner le cœur horriblement d'entendre ses hurlements désespérés.

» Mikaëla ne nous a rien dit, mais elle a compris que cet argent est consacré à payer

**DÉCÈS DANS LE CLERGÉ**

On annonce la mort de M. l'abbé Meunier, curé de Noyant-la-Plaine, décédé, jeudi, dans sa 68<sup>e</sup> année.

M. l'abbé Meunier a été trouvé mort sur la route de Doué à Brissac. Son corps a été transporté au presbytère de Brissac.

**Festival J. Massenet**

Dimanche prochain, l'Association artistique d'Angers, à l'occasion de son 400<sup>ème</sup> Concert populaire, donnera un Festival avec le concours de M. Jules MASSENET, membre de l'Institut, vice-président d'honneur de l'Association artistique d'Angers, de M<sup>me</sup> DURAND-ULBACH, de l'Opéra, et de la Société Sainte-Cécile d'Angers. Le programme, très long et des plus intéressants, que nous publierons, est exclusivement composé d'œuvres de J. Massenet.

L'orchestre sera sous la direction de l'auteur et de M. P. Frémeaux.

**ENCORE UNE AGRESSION NOCTURNE**

A ANGERS

Vendredi soir, vers neuf heures, dit le *Patriote*, une dame traversant la cour du Cheval-Blanc, située faubourg Saint-Michel, rentrait à son domicile.

A ce moment, un individu se jeta sur elle, la saisit à la gorge et chercha à l'étrangler.

C'en était fait de cette malheureuse si son mari n'était pas arrivé à temps pour la débarasser de l'étreinte de son agresseur.

M. X... asséna deux ou trois coups de canne sur la tête du malfaiteur qui lâcha prise et s'enfuit à toutes jambes.

L'audacieux bandit avait serré si peu fort le cou de sa victime, que l'empreinte de ses doigts y est restée.

On serait, paraît-il, sur la piste de l'auteur de cette lâche agression.

**L'ÉPIDÉMIE A CHATEAUGONTIER**

On lit dans la *Gazette de Châteaugontier* :

« La lecture de nos états civils à l'article « décès » a, en ce moment, une sinistre éloquence. Que ce soit la grippe, l'influenza ou toute autre maladie qui règne, il est certain que notre pays est ravagé par une cruelle épidémie. Les petites communes, qui avaient en moyenne un décès par semaine, en enregistrent cinq ou six, et même jusqu'à dix maintenant. Dans les grands centres, le clergé ne peut suffire aux inhumations. Ici, à Châteaugontier, jeudi, nous avons eu six enterrements.

Presque toutes les familles sont mises en deuil, car la mort, impitoyable, frappe des victimes de tout âge et les prend dans toutes les classes. Nous avons signalé bien des pertes cruelles. Que d'autres on peut encore malheureusement compter !

Un négociant des plus estimés de la ville,

ses remèdes. Il n'y a pas de sacrifice qui coûte quand ce sacrifice doit rendre la santé à notre bien-aimée.

Mais voilà ce qu'il arriva le surlendemain : nous étions silencieuses, le soir, dans la cuisine, rêvant sans doute chacune à Méphisto, quand on gratta à la porte.

Antoinette ouvrit, et Méphisto en personne, mouillé, crotté, harassé, mais fou de joie, se précipitait à notre cou, tendant sa grande langue rose à nos joues blanches.

On lui a fait fête et on l'a grondé tout ensemble.

Le lendemain, son maître est accouru. Hélas ! il fallait rendre le pauvre animal à qui de droit : les deux cents francs étaient déjà écornés par la note du pharmacien, qui était grosse, et aussi par celle de la marchande de laine ; car nous avons acheté une couverture de plus et un édredon à Mikaëla.

Mais Antoinette, entraînant le jeune homme dehors, a discuté un moment avec lui. Quand il rentra pour nous saluer, je vis que ses yeux attendris se fixaient sur le visage de ma sœur. Il nous expliqua que nous lui rendrions service en gardant notre chien encore tout l'hiver, car il va habiter la ville, et Méphisto pourrait être

M. Victor Pottier, avait eu la douleur, il y a quelques mois, de perdre un fils à la fleur de l'âge. Sa femme vient de lui être ravie, alors que lui-même, malade, était en grand danger. Le père de celle-ci, M. Jacques Pottier, ancien conseiller municipal, était mort il y a quelques jours à peine.

Tout ceci, on le voit, ne concorde guère avec la consultation que M. Brouardel vient de donner à la presse parisienne, et où il déclare que l'influenza est moins dangereuse qu'en 1889. Son avis sera peu goûté des médecins de l'Ouest, qui ne peuvent plus suffire aux malades et sont tous exténués. Leur dévouement est partout admirable, mais malheureusement leurs efforts sont trop souvent impuissants.

RENNES. — L'influenza sévit dans tout le département d'une façon alarmante. Il y a des malades dans presque toutes les maisons de Rennes et près de deux cents soldats à l'hôpital militaire. Néanmoins, il n'y a guère que les vieillards qui succombent, mais ils sont nombreux.

Les décès, qui sont ordinairement à Rennes de quatre à cinq par jour, ont atteint ces temps derniers une moyenne de dix.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1891

*Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL A, N° 34 (ORLÉANS).*

Des billets d'aller et retour de famille de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn. Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

**GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS**

Mardi 15 décembre, 2<sup>e</sup> représentation du grand succès sans précédent : *MISS HÉLYETT*, opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime Boucheron, musique d'Audran.

Costumes et un décor absolument neufs.

mal soigné par son fermier.

« Par exemple, mon vieux, ajouta-t-il en se baissant pour caresser la brave bête, au printemps il faudra me suivre, bon gré mal gré.

« Quand il se fut éloigné, Antoinette grommela en reprenant son ouvrage :

« Ce blanc-bec vient trop souvent par ici, je le lui ai fait comprendre.

« Mais, Méphisto ? avons-nous répliqué, inquiètes ; et son argent ?

« Son argent est à nous, puisque le chien est à lui. Vous l'en débarrassez pendant quelque temps, mes agneaux, et nous le nourrirons au moins aussi bien qu'on le ferait là-bas ; dans six mois, il le redemandera.

« A ces derniers mots, Méphisto, comme s'il eût compris, poussa un gémissement lugubre en posant son gros museau sur les genoux de Mikaëla.

« Mikaëla, il y avait longtemps que nous ne l'avions vue si gaie et si riante ; aussi, pour fêter le retour de Méphisto, Antoinette a confectionné trois tasses de thé que nous avons bu bien chaud.

« J'ai consulté M. le curé au sujet des emplois que je puis remplir pour gagner un peu d'argent. « Vous êtes bonne musicienne,

**Théâtre de Saumur**

Bureaux : 8 h.

Rideau : 8 h. 1/2

**LUNDI 21 Décembre 1891**

Avec le concours de MM. DUMAINE et TALBOT Pour l'érection d'un monument à M<sup>me</sup> AGAR

**LE BONHOMME JADIS**

Comédie en 1 acte, de Mürger

**LES BEAUX MESSIEURS**

DE BOIS-DORÉ

Comédie en 5 actes, de George Sand

UNE POÉSIE, dite par M. DUMAINE.

**BOURSE DE PARIS**

Du 14 Décembre 1891

3 0/0 . . . . .	96 92
3 0/0 nouveau . . . . .	94 95
3 0/0 amortissable . . . . .	96 05
4 1/2 . . . . .	103 »

**MARCHÉS**

Saumur, 12 Décembre

Froment-commerce, l'hectolitre	20	Boeuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 65	Veau	2
Méteil	15 35	Mouton	2 40
Seigle	12	Porc	1 60
Orge	10 90	Poulets la couple	4
Avoine	8 50	Dindonneaux	11
Sarrasin	—	Canards	5
Haricots blancs	24	Oies	11
Haricots rouges	22	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 30
Noix	11	Foin, la charretée de 780 kilog.	80
Châtaignes	13	Luzeerne	80
Sel les 100 kil.	15	Paille	39
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique	12	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog.	500
Farine, la culasse de 157 kilog.	61	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 36 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 35	—	Charbon de terre	4 50

**Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire**

	FROMENT	AVOINE
Angers, de 19 50 à » » » »	de 9 » à » » » »	
Saumur, de 19 70 à » » » »	de 8 50 à » » » »	
Cholet, de 20 » à » » » »	de 7 25 à » » » »	
Baugé, de 20 » à » » » »	de 8 » à 8 50	
Segré, de 19 50 à » » » »	de 9 » à » » » »	
Beaupréau, de 19 50 à » » » »	de 8 50 à » » » »	
Montfaucon, de 19 50 à » » » »	de 8 50 à » » » »	
Montrevault, de 19 50 à » » » »	de 8 » à » » » »	
Chemillé, de 19 50 à » » » »	de 8 » à » » » »	
Champocéaux, de 19 50 à » » » »	de 8 » à » » » »	
St-Florent-le-Viel, de 19 60 à » » » »	de 8 » à » » » »	
Vihiers, de 19 50 à » » » »	de 8 » à » » » »	
Brissac, de 19 40 à » » » »	de 7 50 à 8 50	
Chalonnnes, de 19 » à » » » »	de 7 50 à 8 »	
Doué, de 19 50 à » » » »	de 8 » à 8 25	

Nantes, blés d'Amérique, de 27 15 à 27 25 les 100 kilos.  
Nantes, blés d'Algérie, de 24 50 à 25 » les 100 kilos.  
Nantes, bons blés français, de 25 75 à 27 35 les 100 kil.

**ANGERS, 12 décembre**

Froment, le double-décalitre, 4 fr. — Avoine, 1 90. — Orge, 2 40. — Pommes de terre, 1 fr. — Foin, les 1,050 kil., 115 fr. — Paille, 60 fr. — Œufs, la douz., 1 20. — Beurre, la livre, 1 40. — Poulets, la couple, Beaufort et environs, 3 75 à 4 fr. — Poulets, Candé et environs, 3 25 à 3 50.

Un passant à un petit pâtissier auprès duquel il chemine rue Nationale :

— Tu dois manger souvent des gâteaux ?  
— En manger ?... Oh ! jamais, on me gronderait. Je les lèche seulement.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR**

Séance du 13 Décembre 1891

Versements de 101 déposants (14 nouveaux), 31,660 fr.  
Remboursements, 19,113 fr. 27.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

**Dernières Nouvelles**

Paris, 15 décembre, 1 h. 15 soir.

Dans la séance de ce matin, la Chambre a repoussé, par 333 voix contre 196, la proposition Jamais, tendant à incorporer dans le budget des réformes au régime des boissons.

Mais la Chambre a adopté un amendement d'après lequel les annonces des voitures de livraisons seraient dorénavant imposées.

A été pris en considération un autre amendement tendant à dégrever les petites rentes immobilières, et à imposer les bordereaux des agents de change.

Enfin il a été adopté, à cette même séance, un dégrèvement sur la grande vitesse.

HAVAS.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**ÉPICERIE CENTRALE**

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

**P. ANDRIEU**

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés  
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

LOUIS GODET, propriétaire-gérant.

et nous n'avons plus rien à vendre ».

« Octobre.

« Eureka ! Je vais écrire. C'est Mikaëla qui m'en a donné l'idée : me voyant inactive l'autre soir après avoir fermé le piano tourmenté bien longtemps, elle me dit :

« Tu t'ennuies, petite sœur, écris donc ton journal.

« Je fis un geste d'indifférence.

« C'est que, reprit-elle de sa douce voix affaiblie, si tu écrivais de jolies choses, cela m'amuserait, nous n'avons plus rien à lire.

« Ce fut un trait de lumière : je saisis une plume, du papier, et après avoir cherché mon sujet, je me mis à tracer une courte bluette humoristique que je lus ensuite à Mikaëla et qui la fit rire aux larmes. Puis, soudain :

« Dis donc, petite sœur, te souviens-tu de ce joli volume que nous avons dévoré ensemble à Paris ?

« Ah ! oui, de Marlitt ?

« C'est une femme qui en est l'auteur, et nous nous disions avec envie que nous aimerions plus tard écrire aussi de jolies choses qui font pleurer. Si tu voulais, tu serais auteur, Gaétane ; essaie, fais ton plan, compose, et je serai ta copiste...

(A suivre.)

# GRAND BAZAR UNIVERSEL

Saumur, 6, Rue d'Orléans, 6, Saumur

ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE

Vendredi 18 courant, à partir de 7 heures du soir,  
**OUVERTURE DES NOUVEAUX MAGASINS**

Et grande mise en vente d'Articles d'Étrennes haute nouveauté.

Comptoirs spéciaux d'articles à 20 et 65 centimes et articles d'utilité

Toutes les Marchandises seront marquées en chiffres connus et vendues absolument à prix fixe. — N'achetez donc rien sans visiter cette importante Maison dont le système est de vendre tout à petit bénéfice.

Livraisons à Domicile. - **ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE** - Livraisons à Domicile.

Étude de M<sup>e</sup> G. LEPLATRE, notaire à Epernay (Marne).

## A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le Samedi 16 Janvier 1892, à 2 heures, à Epernay, en l'étude de M<sup>e</sup> LEPLATRE,

Grand Etablissement de Commerce DE

## VINS DE CHAMPAGNE

Sis à EPERNAY, rue du Commerce,

COMPRENANT :

Deux maisons d'habitation, bureaux, écuries, remises et communs divers;

Cours, jardins potager et d'agrément avec serre;

Vastes celliers, vendangeoir, pressoir et accessoires, logements d'ouvriers;

Belles caves, d'une longueur de 1,200 mètres;

Le tout en parfait état et récemment remis à neuf;

Cet établissement, d'une superficie totale de 7,000 mètres, est aménagé pour une expédition annuelle de 500,000 bouteilles.

Et le terrain permet d'établir encore 800 mètres de caves.

L'ADJUDICATION aura lieu en un ou deux lots, au gré des amateurs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LEPLATRE, notaire à Epernay.

## BUREAU DE PLACEMENT

d'Employés et de Domestiques des deux Sexes.

M<sup>me</sup> ANNA

Rue de la Tonnelles, 29, à Saumur.

ON DEMANDE Un BON APPIÉCEUR pour la pompe à la Maison Crémieux. (663)

1,000 fr. Jument Irlandaise, 1 m. 58, grande sauteuse, s'attelle bien, très douce, 10 ANS. Vendue garantie.

S'adresser DUBOIS, régisseur, Rochecotte Saint-Patrice (Indre-et-Loire).

APPARTEMENTS à Louer, pied à terre, 63, quai de Limoges.

## GUERISON

Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

Même des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEBONARD, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Conseil, gratuites par Correspondance.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
 12 PAGES IN-4<sup>e</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

## CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

## E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An — Vannerie fine

DESSERT DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

## Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846  
 PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc<sup>r</sup>, Élève de Pleyel, Wolf et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

Approuvés par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE.

**CHEVEUX GRIS-CHUTE des CHEVEUX**

2<sup>50</sup> 3<sup>50</sup>

GRAND FLACON TRÈS GRAND FLACON

**LE SUBLIMIOR**

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4<sup>e</sup> 50.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.

ENTREPÔT GÉN<sup>l</sup> A PARIS: HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice fco sous pli fermé.

SUCRÉS GARANTI INOFFENSIFS

En vente à Saumur, chez M. COUTARD, coiffeur-parfumeur, 2, rue Saint-Jean.

## PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CAB NET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Préservez-vous ou Guérissez-vous de l'INFLUENZA

## l'Épicerie Parisienne

Vient de recevoir de la Martinique et de la Jamaïque des Rhums naturels qui sont recommandés par les sommités médicales.

RHUM Martinique.....	le litre	2 fr.
— Sainte-Lucie.....	—	2.50
— Jamaïque.....	—	3 »
— très vieux.....	—	4 »
— Grenade (réserve).....	—	5 »

Dépôt des Biscuits Russes.....	la boîte	4 fr.
Biscuits du Capitaine Trivier.....	—	0.60
« Le Friand, » macaron moelleux.....	—	1.20

## CHANGEMENT DE DOMICILE

## LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.